

MOUSSY

In medio stat virtus

MOUSSY et vous

Lettre d'information



Jun

Année 2013, N° 12

Dans ce numéro :

Vie du village	2
Travaux	2
Gros plan sur...	3
Divers	3
Comment nous joindre	4
L'eau à Moussy	4



Décès de Raymond Hoff

Raymond nous a quitté au mois de mars, une année pratiquement jour pour jour après le décès de son épouse et amie à tous, Odette. Nous ressentons beaucoup de tristesse mais gardons au fond de nous, la mémoire de cet homme droit. Nos pensées vont vers ses enfants et ses proches à qui nous apportons notre soutien.

Le mot du maire



Un mot sur le stationnement dans notre village pour tenter de faire passer encore et toujours le message suivant : Ceux qui le peuvent doivent rentrer leurs véhicules chez eux. Avec ces voitures serrées les unes contre les autres, parfois anarchiquement, notre village finit par ressembler à un parking de supermarché qui vient ternir la belle image que lui confère une architecture empreinte de beauté. En pages intérieures, vous trouverez des précisions sur

Stationnement

Rue du moulin neuf - Place du Prieuré

Une place « handicapée » est réservée EXCLUSIVEMENT à l'usage des personnes handicapées en possession d'une carte européenne de stationnement ou d'un macaron GIC/CIC. Cette carte doit être placée en bas à droite du pare-brise avant. Tout abus est puni.

En 2011, le samedi 5 février exactement, les jeunes de la commune étaient invités à rédiger une charte de bonne conduite dans le cadre de l'utilisation de la place de la vieille mare. A la question « Pensez-vous que nous puissions vivre sans règles », ils avaient répondu spontanément et unanimement : NON. Bien entendu, la jeunesse moussyacoise commet quelques bêtises, mais reconnaissons-le, dans l'ensemble, nos enfants inspirent confiance. Il faut le dire et bravo à eux. Revenons à une autre réalité, bien triste celle-là, qui ébranle des espoirs. Il s'agit de l'attitude de certains adultes, assez lointaine du niveau de conscience de celle des enfants, qui, par leur comportement, balaient d'un geste toute règle élémentaire indispensable au bien vivre ensemble, règle initiée par des lois ou tout simplement dictée par le bon sens... Parce qu'il s'agit là de nous entendre sur ce qui pourrait être une attitude « citoyenne », c'est-à-dire juste et bonne pour soi autant que pour les autres.

La loi nous imposait de créer une place « handicapé » à proximité de la mairie ? C'est ainsi. L'aménagement de la place a été difficile à cause de sa configuration ? C'est entendu. Nos rues et espaces publics sont exigus ? Nous n'y pouvons rien et devons nous en accommoder. Le major Eric PHILIPPARIÉ, commandant de la gendarmerie de Marines a prévenu : lors de leurs rondes, les gendarmes verbaliseront toute infraction au code de la route. A bon entendeur... La commune a fait ce qu'elle pouvait pour le bien de la communauté mais ne peut pas se substituer à l'individu. Alors faites preuve de civisme et de bon sens : rentrez vos voitures et respectez les règles de stationnement.

ARRETE N° 201107 - 14 septembre 2011
Stationnement rue du moulin neuf
Côté pair uniquement
1 place « handicapé »

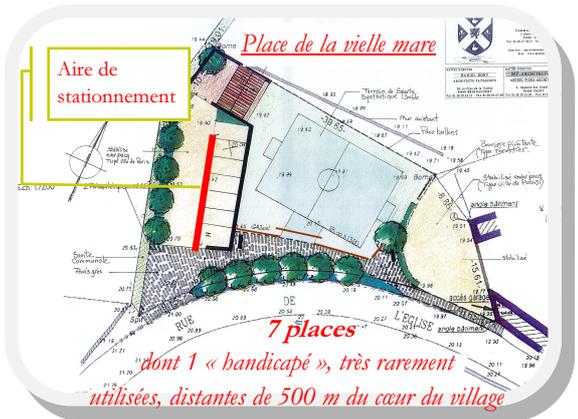
ARTICLE 1 : Le stationnement coté impair est interdit sur tout le long de la rue du moulin neuf. Le stationnement coté pair est autorisé à l'exception de la place « handicapé » et devant les bateaux de sorties de propriétés de cette même rue.

notre fiscalité. La baisse de certaines dotations et à contrario, la hausse de certaines taxes (FNGIR) m'ont conduit à proposer au conseil municipal de voter une hausse des impôts locaux de 3%. Certes, ces taxes n'avaient pas augmenté depuis 9 ans, mais il est toujours délicat d'appliquer de telles mesures, notamment en cette période économique diffi-

cile (et surtout pour un si petit bénéfice !). Vous trouverez également des informations sur les investissements de 2013 pour lesquels nous avons obtenu des subventions. Les temps sont durs mais ne plus pouvoir investir deviendrait un drame. Réinvestissons nos territoires, nos patrimoines, intégrons-les à

notre présent technologique. C'est la grande raison d'espérer avec l'avenir de nos enfants : nos richesses de demain. Enfin accueillons avec joie l'arrivée de nouveaux habitants à qui je souhaite la bienvenue dans la commune et bonne continuation à ceux qui sont partis.

Philippe HOUDAILLE



Vie du village

Pour le bien de tous...



Hommage à Jean Pichery

La disparition de notre conseiller général et ami Jean Pichery laisse un grand vide sur notre territoire. Maire de la commune de Corneilles-en-Vexin depuis 1971, il était alors le plus jeune maire du Val d'Oise, conseiller général depuis 1992, il est devenu président du PNR en 2011. Jean a consacré une grande partie de sa vie au bien public. Nous adressons à sa famille, à Annie, son épouse, ses enfants et ses proches, nos sincères condoléances.

un retour à la semaine scolaire de 4 jours et demi. En effet, cette mise en place a un impact financier non négligeable. Mais au-delà de cette considération, se posent des problèmes d'organisation, de moyens humains et matériels, des activités pédagogiques complémentaires à mettre en place dans un délai restreint pour envisager un démarrage à la rentrée prochaine. Ce report permettra ainsi aux communes de Moussy et de Commeny de réfléchir à la meilleure organisation possible pour les enfants des écoles maternelle et primaire.



Communauté de communes Vexin Centre

Le 1er janvier dernier, la Communauté de Communes Vexin Centre (CCVC) voyait le jour. Michel Guiard, maire de Boissy-L'Aillierie a été élu président. Son siège se trouve au Bord'haut de Vigny - 1 rue de Rouen.

• Commande groupée de fioul

La mairie fait désormais appel au magasin AUCHAN de Mantes pour la fourniture de fioul. Cette enseigne propose le service de commande groupée afin de faire profiter de meilleurs prix. Le principe est simple, plus nous nous regroupons pour commander, plus le prix baissera selon la quantité globale livrée. Pour tout renseignement, merci de contacter la mairie. Ce service pourrait s'étendre à d'autres, comme à la vidange des assainissements autonomes, demande évoquée par certains d'entre vous.



Centre de loisirs

Comme chaque année, le Camp de César situé à Nucourt, ouvre ses portes aux enfants de primaires et maternelles de la CCVC. Il accueillera les enfants de 3 à 12 ans du lundi 8 juillet au vendredi 2 août 2013.

Les brèves du foyer rural



• Pêche à l'étang

Le dimanche 23 juin, un concours de pêche est organisé à l'étang suivi d'un barbecue le midi.

• Fête du village

Elle se déroulera le samedi 14 septembre. Dès à présent réservez votre après-midi (pour la kermesse) et votre soirée.



Report de la mise en place des rythmes scolaires

Lors de la réunion de conseil du 6 février dernier, le conseil municipal a sollicité une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-2015 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires prévoyant



« Césarts fête la planète »

La 3ème édition du festival se déroulera le dimanche 22 septembre prochain au Camp de César à Nucourt.

Travaux



La commune a obtenu des subventions provenant de différentes sources pour mener à bien son programme d'investissement de 2013.

• Réserve parlementaire

Le sénateur Alain Richard à qui nous adressons nos re-

merciements, a accordé à la commune une subvention de 50 % permettant ainsi de changer une gouttière de l'église, l'achat d'un broyeur pour les chemins et les berges de l'étang ainsi que la pose d'un pare-ballons sur la place de la vieille mare.

• DETR

Les portes et fenêtres de l'entrée de la mairie vont être changées et seront financées à 60 % par la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

• PNR

En 2012, le PNR a accordé une subvention de 60% correspondante à l'achat de différents mobiliers. Un affichage informatif sera très prochainement installé à l'étang ainsi qu'un autre panneau sur la place de la vieille mare.

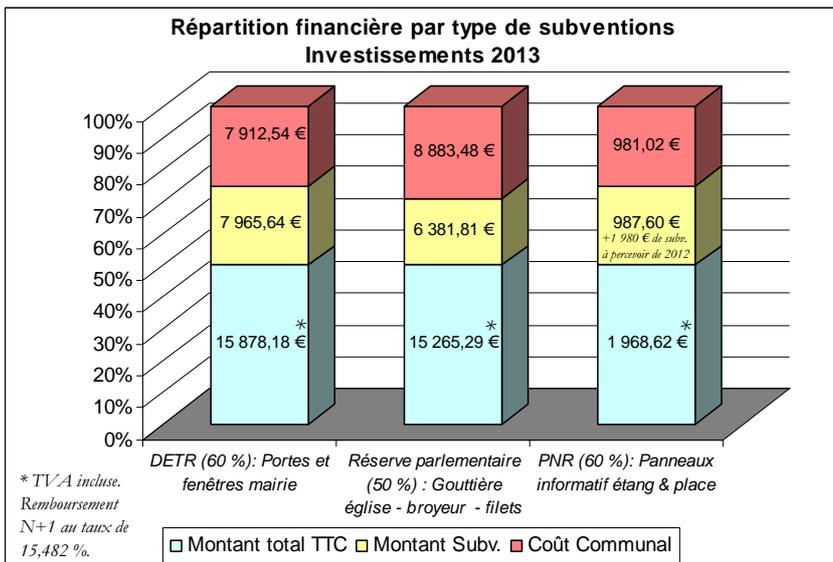


L'église et le château sous la neige

Savonnier du Japon Koelreuteria paniculata



Il est nommé "savonnier" car on extrait du savon de sa pulpe.



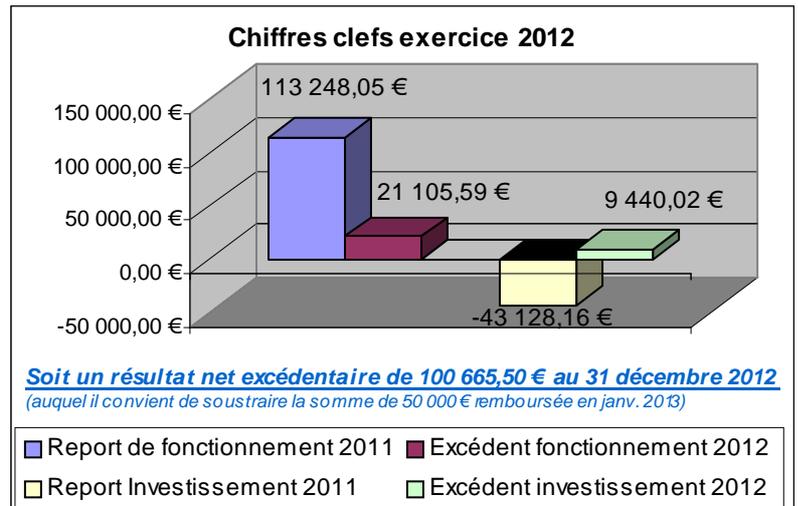
La fête de l'arbre de Noël 2012

Gros plan sur... les finances de la commune

Dans le prochain numéro, un récapitulatif reprenant les investissements effectués au cours du mandat sera présenté en guise de bilan.

Depuis quelques années, l'état diminue les aides financières qu'il verse aux communes. Moussy n'y a pas échappé puisque la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a baissé de 0,70 % en 2012 et de 2,67 % en 2013. En outre, suite à la réforme fiscale des collectivités locales de 2010 conduisant à la suppression d'une partie de la taxe professionnelle, notre commune qui en bénéficiait très peu, reverse toutefois à celles défavorisées par cette perte, une partie de la somme qu'elle perçoit. Ce mécanisme, appelé Garantie Individuelle des Ressources (GIR), augmente d'année en année. Le montant de ce fond s'est ainsi accru de 2,5 % en 2012 alors qu'il devait rester identique. Pour compenser ces pertes qui finissent par peser sur le budget communal, le conseil municipal a voté en avril dernier une hausse des impôts locaux de 3%. Ceux-ci étaient restés

stables depuis 9 ans. L'assiette fiscale étant faible à Moussy, le produit attendu n'est que de 900 €. Cette somme ne couvrira pas intégralement les pertes. Néanmoins, elle entrera en ligne de compte dans le calcul des différentes dotations puisque celles-ci se basent -entre autres- sur l'effort fiscal des contribuables pour en déterminer les montants. Ne nous y trompons pas, ce ne sont pas les impôts directs qui font vivre la commune. S'ils y contribuent bien évidemment, notre budget vit principalement des aides conjointes de l'état et des collectivités territoriales. Ces ressources se raréfiant, notre salut viendra de celles que nous serons capables de mettre en œuvre. Il va falloir être imaginatif et créatif. La commune n'est que très peu endettée. Seul subsiste le crédit contracté en 2003 permettant le financement



de l'enfouissement des lignes électriques et télécom et prenant fin en 2015.

Le prêt relais lié à la réalisation du contrat rural a été intégralement remboursé en janvier.

Chaque euro qui doit être engagé est pesé. Ainsi la facture d'éclairage public a diminué de 30%, celle des télécom de plus de 50%. Les travaux consistant à remplacer les portes et fenêtres de l'entrée de la mairie vont dans le sens des écono-

mies d'énergie. Mais il subsiste des dépenses incompressibles... Les temps sont difficiles et notre marge de manœuvre étroite : nos recettes très aléatoires rendent complexe la construction du budget. Gardons le cap, droit devant et restons confiants !

Nouveaux taux (2013)

Taxe d'habitation : 9,12 %

Taxe Foncier Bâti : 4,91 %

Taxe Foncier Non Bâti : 25,37 %

CFE : 11,29 %

Divers

• Inscription sur la liste électorale

Pour s'inscrire sur la liste électorale de la commune vous devez vous présenter avant le 31 décembre de chaque année en mairie.

Vous munir d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile, du livret de famille et de la dernière carte électorale le cas échéant.

• Collecte des encombrants pour la fin d'année

A sortir la veille au soir - 1 M3 par habitation.

Jeu 10 octobre 2013

Rappel : Les déchets d'équipements électriques et électroniques doivent être déposés à la déchetterie.

• Déchetterie

Été : (01/04 - 30/09)

Lundi et samedi :

9h-12h/14h-19h

Mercredi et vendredi : 14h-19h

Dimanche : 9h - 12h.

Hiver : (01/10 - 30/03)

Lundi et mercredi : 14h-17h

Samedi : 9h-12h / 14h-17h

Dimanche : 9h-12h.

• Nuisances

Pour rappel, horaires pendant lesquels sont autorisés les travaux engendrant des nuisances sonores (tontes, bricolage, etc.)

Jours ouvrables :

8 h30 - 12h

14h30 - 19h30

Samedi :

9h - 12h

15h - 19h

Dimanche et jours fériés :

10h - 12h

16h - 19h (uniquement les travaux de jardinage)

• Cartes de transports scolaires

L'aide financière octroyée pour les cartes Optile et les

cartes Imagine'R destinées aux jeunes jusqu'à 25 ans a augmenté de 10 € et s'élève désormais à 30 €. Se renseigner en mairie pour les modalités de versements.

Un job d'été, ça compte pour la retraite

Un job d'été, c'est une première expérience professionnelle, un moyen de financer de futures vacances ou de payer ses frais d'inscription à l'Université mais c'est aussi l'occasion d'acquérir des trimestres d'assurance pour sa future retraite. Le premier salaire perçu par les jeunes pendant leurs vacances d'été compte pour leur retraite. La cotisation vieillesse prélevée sur leur salaire permet d'ouvrir un

compte à la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav). En 2013, un salaire de 1 886,00 € brut permet de valider un trimestre d'assurance au régime général, même si ce salaire a été perçu en un seul mois.

Deux situations se présentent à un jeune salarié qui exerce pour la première fois un job d'été :

Soit il connaît déjà son numéro de sécurité sociale via le régime des étudiants par exemple : il doit alors le communiquer à son employeur qui l'inscrit dans sa déclaration d'embauche et c'est sous ce numéro qu'un compte retraite sera ouvert ;

Soit il ne connaît pas son numéro de sécurité sociale : l'employeur fait alors une demande d'identification à la Sécurité sociale via la déclaration d'embauche. Lorsque le numéro de sécurité sociale sera communiqué au salarié, celui-ci devra en informer tout autre futur employeur.

• On ne le répètera jamais suffisamment !





1 place du Prieuré
95640 MOUSSY

Plus d'infos, retrouvez-nous sur le Web !

<http://www.moussy.fr>

Comment nous joindre ?

La mairie est ouverte au public chaque **samedi de 10 heures à midi**.

Mme Catherine Marie VICQ - secrétaire de mairie - vous accueillera. Le maire reçoit aux heures d'ouvertures de la mairie et/ou sur rendez-vous.

En dehors de ces horaires plusieurs possibilités s'offrent à vous pour nous joindre, merci de :

- ⇒ Laisser un message sur le répondeur au 01 30 27 20 14
- ⇒ Envoyer un fax au 09 72 37 70 17
- ⇒ Envoyer un courriel : mairiemoussy95@free.fr
- ⇒ Déposer un courrier dans la boîte aux lettres de la mairie

Si vous souhaitez être destinataire d'informations concernant notre village, vous pouvez envoyer un message à l'adresse mairiemoussy95@free.fr

Nous vous rajouterons à notre liste de diffusion.



Panneau qui sera prochainement implanté place de la vieille mare, reprenant entre autres, la charte de « bonne conduite » rédigée par les jeunes.

L'étang de la Fontaine du Bellay

L'eau à Moussy

L'étang de Bellay et la fontaine du Bellay, ont été créés au début des années 2000, en alimentant en eau par le ru de Moussy, appelé aussi le couloir, le déversoir de la fontaine dite de Moussy. Avant cela, le ru de Moussy alimentait les marécages de la zone, ainsi appelé car bien que situé sur la commune de Moussy, ce ru avait utilisé par les habitants du Bellay, village qui manquait cruellement de points d'eau, en par venant de Bercagny, hameau voisin dépendant de Chars.

Le terrain occupé par le bassin fut cédé en 1901 par le moussyacois Narcisse Masson à la commune du Bellay, ce qui permit à cette dernière d'entreprendre la couverture du lavoir, avec la participation financière de la commune de Chars. Il a dû être utilisé ainsi jusqu'à l'arrivée de l'eau courante dans ces villages.



Etang de la fontaine du Bellay - mai 2013

vestiges de son ancien lavoir, ainsi appelé car, bien que situé sur la commune de Moussy, ce lavoir n'était utilisé que par les habitants du Bellay, village qui manquait cruellement de points d'eau, et par ceux de Bercagny, hameau voisin, dépendant de Chars.

plan d'intendance, qui faisaient mouvoir le moulin de Gouline et le moulin Neuf. Le premier tombait en ruines en 1866 et fut remplacé par une usine. Le second, sur l'ancienne chaussée franchie encore par la route menant à Brignancourt, a entièrement disparu, de même que les plans d'eau qui se sont asséchés.

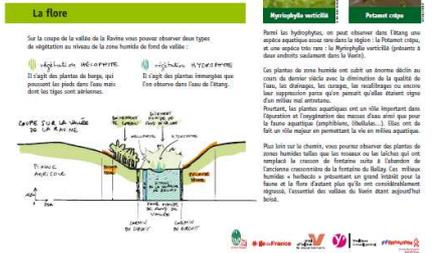
Les marécages, que M. Duquesnoy seigneur de Moussy, avait entrepris d'assainir dès le XVIIIe siècle en y plantant des milliers d'arbres, ne sont plus également qu'un souvenir, même si les cressonniers de Chars avaient, grâce à une petite retenue, aménagée à la fin du XIXe siècle, une zone de culture du côté du lavoir communal.

Texte figurant sur le panneau d'information qui sera implanté à l'étang.



L'aménagement de l'étang

Les aménagements ont consisté à faire diguer le ru de Moussy en 1882 par le maître maçon de Commeny, afin de rendre moins pénible la corvée de lavage. Les femmes faisaient généralement tremper ou bouillir le linge à la maison et elles venaient ensuite le rincer au lavoir, l'apportant dans un panier ou sur une brouette.



Panneau qui sera prochainement implanté à l'étang

L'eau à Moussy

L'étang du lieu-dit « la fontaine du Bellay », creusé au début des années 2000, est alimenté en eau par le ru de Moussy, appelé aussi la « couleuvre », s'écoulant de la fontaine dite de Moussy. Tout près se trouvent la fontaine du Bellay et les

Le terrain occupé par le bassin fut cédé en 1901 par le moussyacois Narcisse Masson à la commune du Bellay, ce qui permit à cette dernière d'entreprendre la couverture du lavoir, avec la participation financière de la commune de Chars. Il a dû être utilisé ainsi jusqu'à l'arrivée de l'eau courante dans ces villages.

Moussy, quant à elle, ne manquait pas d'eau ! Le vallon qui cerne la commune au nord et à l'est était en effet rendu très marécageux par les sources qui s'y trouvent : la fontaine de Moussy à l'extrémité ouest, celle du Bellay, évoquée ci-dessus, et la fontaine au Doyen située presque en face. Cette dernière alimentait aussi au XIXe siècle le lavoir communal de Moussy, qui fut réparé et couvert d'un toit à double pente en 1882-1883 par un maître maçon de Commeny, ce à la demande des habitants, afin de rendre moins pénible la corvée de lavage. Les femmes faisaient généralement tremper ou bouillir le linge à la maison et elles venaient ensuite le rincer au lavoir, l'apportant dans un panier ou sur une brouette.

L'aménagement de deux digues, appelées « chaussées », avait permis de créer autrefois au fond du vallon deux étangs, visibles sur le



Le broyeur nouvellement acquis, utilisé par Claude LEPERT, l'agent communal

Les tables et la poubelle (en arrière plan)

Cette lettre d'information a été rédigée par les membres de la commission Information&Communication :

- Muriel Verbeke, Monique Golfier, Armelle Nicoud, Roland Golfier et Philippe Houdaille. Bonne lecture.

